

PRÉSENTS :

M^{me} Anita Côté-Verhaaf, M. Sc. (Écon.)
M. Anthony Frayne, B. Sc. (Écon.), MBA

Vu l'absence de M^e Michel Doré pour raison de maladie, la présente décision est rendue par deux régisseurs au sens de l'article 17 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (L.R.Q., c. R-6.01.)

Régisseurs

Gazifère Inc.

Demanderesse

et

Les intervenants dont les noms apparaissent à la page suivante

Intervenants

Rectification de la décision sur la demande de modification tarifaire 2001-2002 de Gazifère Inc.

Liste des intervenants :

- Association des consommateurs industriels de gaz (ACIG);
- Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (section Québec) et Association des consommateurs d'affaires à moyen débit de gaz naturel et de petite et moyenne puissances en électricité du Québec (FCEI/ACAGNEQ);
- Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME);
- Groupe STOP (STOP);
- Hydro-Québec;
- Option consommateurs et l'Association coopérative d'économie familiale de l'Outaouais (OC/ACEF de l'Outaouais);
- Regroupement national des Conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ).

Le 22 février 2002, la Régie de l'énergie (la Régie) a rendu sa décision D-2002-45 sur la demande de modification tarifaire 2001-2002 de Gazifère Inc.

Une erreur s'est glissée lors de l'impression de la décision dont le texte a été publié sur le site Internet de la Régie. À la page 45 de la version papier acheminée aux participants, le premier paragraphe a été omis.

CONSIDÉRANT qu'il y a eu erreur d'impression;

CONSIDÉRANT l'article 38 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*¹;

La Régie de l'énergie :

RECTIFIE la décision D-2002-45 en insérant à la page 45 le premier paragraphe suivant :

« **DEMANDE** au distributeur d'allouer les coûts du programme GAD selon les ajustements décrits par la Régie dans la section 7.3 sur l'allocation du coût de service; »

Anita Côté-Verhaaf
Régisseuse

Anthony Frayne
Régisseur

¹ L.R.Q. c. R-6.01.

Liste des représentants :

- Gazifère Inc. (Gazifère) représentée par M^e Louise Tremblay;
- Association des consommateurs industriels de gaz (ACIG) représentée par M^e Nicolas Plourde;
- Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (section Québec) et Association des consommateurs d'affaires à moyen débit de gaz naturel et de petite et moyenne puissances en électricité du Québec (FCEI/ACAGNEQ) représenté par M^e André Turmel;
- Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME) représenté par M^e Éric Couture;
- Groupe STOP (STOP) représenté par M^e Dominique Neuman;
- Hydro-Québec représentée par M^e F. Jean Morel;
- Option consommateurs et l'Association coopérative d'économie familiale de l'Outaouais (OC/ACEF de l'Outaouais) représenté par M^e Eric McDevitt David;
- Regroupement national des Conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) représenté par M^e Pierre Tourigny;
- M^e Pierre Rondeau et M^e Philippe Garant pour la Régie de l'énergie.